



Assurer un projet de vie pour les tout-petits

implantation d'une pratique de pointe¹

Francine Paquette, Stéphane Labrecque, et Judith Gaudet²

De récentes études mettent encore une fois en lumière l'importance du lien d'attachement pour le développement personnel et social de l'enfant.³ Ce lien d'attachement est l'aboutissement d'une histoire d'échanges réconfortants où un adulte répond avec constance et conséquence aux besoins dès la première année de vie de l'enfant. Si, au contraire, l'adulte reconnaît difficilement les besoins de l'enfant, qu'il les rejette ou les ignore, il peut arriver que ce lien si important pour l'enfant se désorganise au point où son développement soit compromis. On dit alors au Centre jeunesse de Montréal - Institut universitaire (CJM - IU) qu'il y a un risque de dérive du projet de vie.

Un milieu de vie favorisant le développement de l'enfant

La continuité des soins envers un tout petit est reliée à des facteurs individuels (stress, dépression, toxicomanie, victime de violence conjugale) et sociaux (pauvreté, manque de soutien social). Ces difficultés nuisent alors à l'établissement d'un lien d'attachement sécurisant, parce qu'elles génèrent des stress qui détournent l'attention des parents envers l'enfant. Le projet de vie de l'enfant peut être encore plus en danger si le système de protection de l'État ne réussit pas à prendre la relève des parents lorsque nécessaire. Il faut aussi que les intervenants sociaux participent au développement du lien d'attachement de l'enfant avec un adulte en lui procurant un milieu de vie permanent et stable dans la famille actuelle ou substitut. Pour répondre à ce besoin, le CJM - IU a donc mis en place en 2001, un programme expérimental intitulé « À chaque enfant son projet de vie permanent ». Le programme vise tous les enfants de 0 à 5 ans dont le projet de vie est à risque de dérive selon

l'évaluation des intervenants. Cette évaluation est basée sur l'historique du placement, la situation familiale, la capacité et la volonté du parent de prendre soin de l'enfant.

Des objectifs définis selon des critères d'efficacité et de rapidité

Les objectifs généraux s'énoncent donc ainsi :

- dépister de façon rigoureuse les situations à risque de dérive du projet de vie de l'enfant;
- prendre une décision rapide quant au choix entre deux possibilités : soit le maintien dans la famille naturelle avec soutien de l'intervenant ou soit le placement en famille d'accueil ou en ressources institutionnelles;
- développer les compétences parentales lorsque l'enfant demeure dans sa famille naturelle.

Pour une intervention structurée

De façon concrète, la mise en place du programme tente de relever le double défi d'un dépistage rapide de la clientèle à risque et la mise en place d'une intervention efficace. Des objectifs spécifiques viennent ainsi baliser l'intervention :

- dépister, dans les 20 jours suivant l'assignation au dossier, les situations à risque de dérive du projet de vie de l'enfant;
- identifier, dans les 45 jours suivant l'intégration des clients dans le programme, les problèmes et les facteurs qui contribuent à leur développement ou à leur maintien en utilisant des repères pour procéder à l'analyse de la situation;
- clarifier formellement les intentions relatives au projet de vie de l'enfant du ou des parents;

